

Saison 2018-2019

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement général a été mis en place pour faciliter la vie au sein de la section. L'obtention d'une licence via la section basket de l'ESF implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Rappel :

En adhérant à l'ESF, vous adhérez à une association de loi 1901 gérée par des bénévoles.

La section basket utilise des installations sportives mise à disposition par le syndicat des collègues et est tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués.

Conformément au statut de l'ESF, la section basket peut sanctionner tout manquement à ce règlement intérieur.

Notre site officiel : <http://esfbasket77-lclr.wixsite.com/esf-basket-77> vous permettra de retrouver facilement les informations importantes de notre section ou de notre association (contact, liens, sponsor et évènements).

1. Membre, licenciés & cotisation

Sont considérés comme membres de l'ESF, les personnes ayant réglées leur cotisation dans l'une des sections sportives de l'ESF ainsi que les membres d'honneur. Une carte d'adhérent à l'association ESF est transmise à chacun de ses membres. Elle est nominative et elle peut être demandée par toute personne responsable d'une section ou d'une installation sportive. Elle permet de justifier de son statut de membre et de bénéficier de certains avantages dans les autres sections de l'association ESF.

Le montant des cotisations est révisé chaque année par le bureau.

Les cotisations comprennent la licence et l'assurance, et les frais de fonctionnement de la section basket.

La demande de licence auprès de la Fédération Française de Basket-Ball est assurée par la direction de la section. Elle ne peut se faire qu'à la condition que l'ensemble du dossier personnel du joueur soit à jour :

- Certificat médical de moins de 3 mois pour la création d'une licence. Ou questionnaire médical pour le renouvellement d'une licence.
- 2 photos d'identité
- Demande de la licence renseignée
- Cotisation à jour
- Autorisation de sortie, et de transport pour les enfants mineurs
- Autorisation de la diffusion d'image
- Signature du présent règlement

La licence nominative de la FFBB est transmise au licencié dans les 2 semaines qui suivent le dépôt de leur dossier personnel. L'assurance couvre les accidents qui peuvent survenir au cours des matches ou des entraînements.

Un joueur sans licence à jour ne pourra participer ni aux entraînements ni aux matches.

2. Tenue d'entraînement obligatoire

- 1 paire de basket avec semelles propres.
- 1 short ou jogging
- 1 T-Shirt manches courtes et un sweat pendant la période hivernale.

Retirer montres, bagues, collier, tout objet susceptible d'être arraché pendant les séances (entraînements et matches) et de blesser ses coéquipiers ou adversaires.

Les portables et autres appareils électroniques ne sont pas admis sur le terrain et doivent rester dans le sac : la section basket décline toute responsabilité en cas de détérioration.

Aucune affaire ne doit rester dans le vestiaire ni pendant les matches, ni pendant les entraînements, ni à domicile, ni en déplacement.

Pour les porteurs de lunettes, il existe des cordons ou des élastiques qui permettent d'éviter de les perdre. Vous avez aussi la possibilité de faire un devis par notre sponsor AFFLELOU pour des lunettes de spécifique au Basket.

Certains parents ont peut-être droit pour leur enfant à une aide aux temps libres de leur CAF :

Pour rappel, le formulaire attribué à votre enfant, vous permettra, sous réserve de l'avoir transmis à notre section basket, de rembourser tout ou partie de son inscription au basket et son matériel comme les chaussures de basket, le T-shirt, et son ballon (mais il vous faudra joindre le ticket de caisse comme justificatif).

Le montant de l'aide est défini en fonction de votre quotient familial.

Si vous y avez droit, le formulaire vous est envoyé automatiquement par votre CAF avant Septembre.

Contactez votre CAF pour en savoir +

3. Horaire à respecter

La ponctualité est une forme de respect des autres. Ainsi, l'entraîneur s'engage à prévenir les membres de l'équipe en cas d'absence ou de retard.

De même, chaque licencié(e) s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement, en tenue de sport adaptée (cf article 1).

Les entraînements sont obligatoires et commencent à l'heure exacte.

4. Droit d'accès au gymnase

Seuls sont admis les licenciés (ainsi que ceux bénéficiant de séances offertes par la Section Basket).

La présence d'un responsable de la section Basket est obligatoire pour pénétrer dans le gymnase.

La section Basket décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors des heures attribuées par notre section ou sans la surveillance d'un de nos responsables officiels.

Pour les licenciés mineurs, les parents doivent s'assurer que l'entraîneur est présent avant de les laisser dans l'enceinte du gymnase.

Les licenciés mineurs ne doivent pas sortir seuls de la salle : les parents doivent donc venir chercher leur(s) enfant(s) dans le gymnase (sauf mention à préciser sur le formulaire d'inscription).

5. Attitude sportive & discipline

Quel que soit le lieu, tout membre de l'ESF et accompagnateur/spectateur (parent ou ami) est tenu d'observer une tenue et une attitude correctes dans ses gestes et ses propos, envers les autres personnes présentes (dirigeants, joueurs, coéquipiers, spectateurs, arbitres et adversaires).

Il est interdit de fumer dans l'enceinte d'un gymnase et les animaux ne sont pas admis.

Les licenciés mineurs sont répartis en groupe et doivent rester ensemble tout au long de la séance.

L'entraîneur est en droit d'exclure du terrain tout licencié dont l'attitude gêne le bon déroulement de sa séance.

Les licenciés mineurs doivent attendre l'autorisation de leur entraîneur pour se rendre au vestiaire ou pour partir.

6. Respect du matériel & des lieux

Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible.

Les licenciés s'engagent à ne pas dégrader le matériel mis à leur disposition, ni à utiliser le matériel sans l'autorisation de l'entraîneur.

Les ballons de basket s'utilisent uniquement avec les mains : les coups de pieds sont donc interdits.

Il est interdit de boire ou de manger sur le terrain y compris en périphérie.

7. Mixité

Les vestiaires ne sont pas mixtes. Il est donc formellement interdit pour les filles de se rendre dans le vestiaire des garçons, pour les garçons de se rendre dans le vestiaire des filles.

8. Assiduité & Matches

L'absence de quelques joueurs n'est pas gênante en soi tant qu'il n'y a pas d'engagement en compétition. Mais une présence régulière améliore l'esprit d'équipe et permet pour les plus jeunes d'acquérir une meilleure technique sportive. Une absence répétée peut à l'inverse créer des dissensions au sein de l'équipe et mettre en avant des différences de niveaux qui peuvent causer le désintérêt du joueur concerné.

L'inscription en championnat d'une ou plusieurs équipes est un investissement financier, humain et moral. Pour cette raison, la section basket est en droit d'espérer un même investissement personnel de la part de tous ses joueurs.

Lors de toute inscription, les licenciés doivent tenir compte du fait, que les matches ont lieu le samedi ou le dimanche. Le calendrier sera envoyé par mail et sera mis à jour sur le Site. Merci de confirmer la présence de votre enfant aux matches. Quel que soit l'âge des compétiteurs, les matches ne sont valorisants pour les joueurs et les équipes que si chacun peut compter sur ses coéquipiers. Une obligation : S'entraîner avec sérieux dans le souci de progresser et faire évoluer son équipe, vers le meilleur niveau de la compétition.

Même si cela n'est pas obligatoire, la présence de parents possédant un véhicule sera la bienvenue en cas de rencontre à l'extérieur de la ville, et nous aidera pour transporter, joueur et matériel (ballons)...

Il est donc nécessaire que toute inscription soit suivie d'une bonne assiduité et disponibilité.

Lors des matches à domicile ou à l'extérieur, nos joueurs doivent être présents une demi-heure avant l'horaire prévu du match.

9. Tenue de compétition

Les couleurs de notre club sont le jaune et le vert.

Les maillots & shorts sont la propriété de la section basket.

Un ensemble est remis uniquement si le licencié est engagé dans un championnat.

10. Table de marque et arbitrage

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et/ou à la tenue de la table de marque est obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté.

Les parents des joueurs et joueuses peuvent être sollicités pour la tenue de la table de marque.

Les plannings des matches sont sur le site au cours de l'année.

11. Réunion de Section/Assemblée Générale

Si les licenciés ont des remarques ou suggestions à formuler, ils doivent nous en faire part en laissant un mot dans la boîte mail ou contacter le Président de section : elles sont toujours prises au sérieux par notre bureau de section.

Une réunion supplémentaire de la section peut être sollicitée pour répondre à un ensemble de questions posées par les licenciés.

Il est essentiel que les licenciés participent à l'assemblée générale de la section basket afin d'entendre les problèmes rencontrés au cours de la saison, et prendre connaissance du bilan et des modifications à venir.

12. Evènements exceptionnels

L'ESF77 organise 2 ou 3 événements qui contribuent à l'existence de la section Basket et des autres sections sportives qui la constitue. Les licenciés seront sollicités à y participer pour effectuer des démonstrations de leur activité sous forme d'exercices et jeux d'adresse et de mini matches avec des enfants ou adultes novices. En tant que membre de l'ESF, vous pourrez aussi participer à la démonstration des activités sportives des autres sections de l'ESF77 : c'est un moment de détente et de bonne humeur qui permettra à notre association locale d'être reconnu par le plus grand nombre de personnes. Votre famille sera la bienvenue.

Une sortie peut être organisée pour venir supporter une équipe de PRO A sur Paris. Le déplacement sera à votre frais ainsi qu'une participation pour la place si cela dépasse le budget de notre club.

13. Les vols

La section basket décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

14. Les amendes

Tout engagement dans un championnat impose que le Club ESF section basket, et ses joueurs, respectent le règlement du Comité Sportif de Seine et Marne. Le non-respect du règlement entraîne des pénalités financières, dont tout joueur et/ ou responsable d'équipe concerné, devra s'acquitter en remboursant le club sous peine de suspension, et se mettre à disposition du Club une fois dans l'année.

En cas de forfait, le responsable d'équipe doit en informer le bureau 4 jours avant le match en précisant le motif.

15. Exclusion

Le bureau de section est habilité à valider l'exclusion temporaire voire définitive de tout licencié ne respectant pas le présent règlement ou à l'origine de faute grave (vol, bagarre, dégradation volontaire, ...).

16. Stages

Des stages pourront être proposés si le nombre de participants est suffisant. Ils se feront sous la surveillance d'un responsable.

17. Support Média

Comme il faut savoir vivre avec son temps, nous reconnaissons que les moyens de communications actuels, notamment Internet et les réseaux sociaux permettent de rester en contact.

Cependant il est important de rappeler que le titre ESF ou Entente Sportive de la Forêt ne sauraient être employé à des fins privées sans l'accord du Comité Directeur ou du Bureau de Section. En l'occurrence notre site officiel est : <http://esfbasket77-lclr.wixsite.com/esf-basket-77>.

Nous rappelons à nos adhérents qu'il est nécessaire de mesurer ses propos et d'employer un langage correct quand on s'adresse les uns aux autres : cette règle essentielle de savoir-vivre et de respect s'applique aussi sur Internet.

Le bureau de la section Basket